



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

IVG

Question écrite n° 95409

Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur les difficultés de prises en charges rencontrées par les femmes souhaitant interrompre leur grossesse entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée (SA). En effet une étude de BVA révèle les difficultés importantes vécues par les femmes souhaitant interrompre leur grossesse tardivement, un nombre important d'établissements refusant de pratiquer ces IVG, invoquant une absence de moyens techniques ou de médecins formés. Cette étude relève même l'absence totale de prise en charge des IVG à ce terme en Guyane, mais aussi en Corse, Guadeloupe et Martinique. Cette absence est particulièrement préjudiciable dans des territoires très fortement touchés par le phénomène de grosses précoces. Aussi, il souhaiterait connaître les actions susceptibles d'être menées pour que cette situation connaisse une amélioration conséquente et que l'égalité des droits des femmes soit assurée sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95409

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Familles, enfance et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3617